

"Erreur médicamenteuse en secteur naissances"

par Bruno FRATTINI – Cadre Supérieur de Santé IADE – Expert en prévention des risques - MACSF

Tableaux d'analyse des causes profondes

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement.

Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale

Facteurs de la grille ALARM	Éléments de contexte - Causes identifiées
Facteurs liés au patient	<ul style="list-style-type: none"> • Parturiente qui présente dans ses antécédents un malaise vagal lors de la pose de la péridurale lors de son premier accouchement. • Un seul antécédent chirurgical : une césarienne dans un contexte de stagnation de travail avec fœtus non engagé. • Pas d'antécédent médical. • Pas de traitement chronique. • Aucun autre élément à signaler...
Facteurs liés aux tâches à accomplir	<ul style="list-style-type: none"> • La préparation d'un traitement médicamenteux fait partie des fondamentaux du métier de soignant et ne nécessite pas la rédaction d'une procédure. • L'établissement a relayé les recommandations de bonnes pratiques en lien avec la sécurité médicamenteuse, et notamment la règle des 5 B proposée par la Haute Autorité de Santé. La visite de ce secteur de soins (salle de naissance et salle de bloc opératoire attenantes) ne montre pas un affichage de la règle des 5 B comme dans d'autres services. • La sage-femme a pris 2 ampoules dans le chariot d'anesthésie de la salle d'opération, et procédé à l'administration médicamenteuse comme demandé par le MAR. • La sage-femme est compétente pour réaliser une injection parentérale. • Lors du débriefing post-accident, la sage-femme précise que la prescription est orale : « tu peux faire 2 ampoules d'Atropine® STP... pendant que l'IADE installe la patiente ». Propos confirmé par le MAR. • Elle précise également qu'elle a pris 2 ampoules dans le compartiment étiqueté Atropine®, mais n'a pris le temps de relire les inscriptions sur les ampoules. • Le maintien en opérationnalité du chariot d'anesthésie est de la compétence de l'IADE : pleins, contrôles des péremptions... • Le matériel et médicaments d'anesthésie sont en lien direct avec les compétences de professionnels d'anesthésie.
Facteurs liés à l'individu (professionnels)	<ul style="list-style-type: none"> • La sage-femme (fonction) est souvent sollicitée par le MAR lors des prises en charge obstétricales, mais en secteur naissances. Cette ambiance de travail est connue par tous aussi bien d'un point de vue organisationnel, que des équipements et matériels. • L'environnement du Bloc Opératoire n'est pas maîtrisé par la sage-femme. • L'Atropine® est un médicament que la sage-femme manipule très rarement, voire jamais.

<p>Facteurs liés à l'équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La communication entre les professionnels est décrite comme très satisfaisante. Les partages d'informations sont considérés de qualité et l'ambiance de travail est décrite comme harmonieuse (entraide spontanée). • Pour ce qui concerne la demande du MAR destinée à la sage-femme, il a demandé 2 ampoules d'Atropine[®], et non pas 1 mg d'Atropine[®]. Il a adapté son langage pour être mieux compris de sa collègue. Mais de fait, cette formulation a permis une forme de simplification et ainsi de s'abstenir de lire le contenant des ampoules... • La parturiente a su décrire et expliquer les symptômes qu'elle ressentait, permettant une bonne orientation des investigations cliniques et paracliniques. • Les dossiers patients sont bien tenus et l'ensemble des informations permettant une prise en charge sécurisée sont tracées et accessibles à tous : dossier patient informatisé. • La répartition des tâches est acceptée par tous, et surtout respecte les fondamentaux de chaque métier...
<p>Facteurs liés à l'environnement de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il convient de préciser que la sage-femme n'est pas habituée à l'environnement technique d'un Bloc Opératoire et connaît mal le chariot d'anesthésie qu'elle n'utilise quasi jamais. • Les chariots d'anesthésie permettent de regrouper les médicaments et dispositifs médicaux stériles ou non (rangés dans des tiroirs compartimentés). C'est dans ce chariot que la sage-femme a trouvé les ampoules de médicaments et la seringue et aiguille nécessaires à la préparation de l'injection. • La présentation des ampoules d'Atropine[®] est de 1 ml / 0,5 mg, alors que celle des ampoules d'Adrénaline[®] est de 1 ml / 1 mg. • L'examen de ce chariot a montré que les 2 compartiments accueillant les ampoules d'Atropine[®] et d'Adrénaline[®] sont contigus. On a retrouvé 2 autres ampoules d'Adrénaline[®] dans le compartiment Atropine[®]. 2 explications sur cette problématique de rangement ont été évoquées : soit les ampoules sont passées d'un compartiment à l'autre lors d'une mobilisation « énergique » du chariot, soit il s'agit d'une erreur de rangement des ampoules lors de la réalisation d'un plein par un professionnel d'anesthésie. • Les effectifs présents n'appellent pas de commentaire particulier, conformes au planning prévisionnel. • La charge de travail est habituelle avec une activité en salle de naissances modérée. • Le chirurgien a demandé à pouvoir enchaîner rapidement, car il a un planning de consultations dense l'après-midi.
<p>Facteurs liés à l'organisation et au management</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels présents sont des personnels fixes qui connaissent très bien le secteur : organisation, habitudes de travail... • Les médicaments mis à disposition dans cet établissement de santé sont des génériques. Les conditionnements de 2 principes actifs mis en cause sont très similaires.
<p>Facteurs liés au contexte institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le contexte financier de cet établissement est en équilibre. • Pas de déclaration d'EI recensé pour cette thématique et pour ce secteur dans les 36 derniers mois.